

PUBLIC VISÉ

- Formateurs d'adultes en formation continue et formateurs des services internes de formation des entreprises, devant enseigner la réglementation concernant le risque incendie, la consigne de sécurité, les moyens mis en œuvre pour prévenir et combattre un sinistre et l'utilisation des moyens de première intervention dans les entreprises.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Avoir les connaissances et savoir-faire aux modalités de première intervention face à un incendie ainsi qu'à l'évacuation en sécurité.
- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail.
- **Incendie** : Articles R4227-28 à 41 et R4141-17 du code du travail.
- **Recommandation** : Règles APSAD R6.



DURÉE DE L'ACTION

- 21 heures (3 jours).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30 à 40% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 4 maximum.
- Il est possible de réaliser cette formation avec plus d'apprenants, cependant il faudrait rajouter du temps de formation. L'idéal serait de rajouter 1 journée (07h00) pour 7 stagiaires et 2 journées (14h00) jusqu'à 10.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Maîtriser les principes de la prévention du risque incendie, les techniques liées à l'utilisation des moyens de première intervention, les principes recommandés pour une évacuation en sécurité.
 - > Animer les formations théoriques et pratiques correspondantes à l'aide d'un support pédagogique créé durant la formation.
 - > Evaluer les capacités des apprenants à l'aide d'une fiche d'évaluation standardisée, créée durant la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Point d'eau courante accessible à proximité.
- Formateur en prévention des risques professionnels titulaire de l'attestation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels ».
- Formateur titulaire d'un certificat de « Formateur de Formateurs » en cours de validité.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateur de Formateurs.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

• Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

- > Consignes de sécurité de l'établissement.
- > Emplacement extérieur permettant l'utilisation de divers extincteurs (eau, CO², poudre) et d'un générateur de flammes ; ces matériels seront apportés par le formateur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- En début de formation le formateur réalise une évaluation diagnostique des prérequis à l'aide d'un questionnaire écrit et de mises en situation (Mettre en œuvre des extincteurs, énoncer les actions à réaliser à l'audition du signal sonore d'alarme générale, vérifier la chaleur d'une porte, mettre en œuvre un RIA, intervenir sur feu d'armoire électrique).
- Le formateur évalue l'avancement des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaire oral et de mise en situation tout au long de la formation en réalisant des évaluations formatives.
- En fin de formation le formateur évalue la somme des acquis des apprenants à l'aide d'une évaluation sommative découpée en 3 épreuves :
 - > Une animation d'une partie de la formation théorique.
 - > Une animation d'une partie de la formation pratique.
 - > Une mise en situation d'évaluation des savoirs et savoir-faire d'un travailleur.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

• Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :

- > Objectif 1 : Être capable d'animer la partie théorique d'une action de formation.
 - Être capable de concevoir un support pédagogique.
 - Être capable d'utiliser les outils pédagogiques.
 - Être capable de maîtriser les principes de l'andragogie.
- > Objectif 2 : Être capable d'animer la partie pratique d'une action de formation.
 - Être capable de faire des démonstrations.
 - Être capable d'enseigner des savoir-faire.
- > Objectif 3 : Être capable d'évaluer les compétences d'un apprenant.
 - Être capable de créer des évaluations de connaissances et savoir-faire.
 - Être capable de réaliser une évaluation des connaissances et savoir-faire.

- Evaluations sommatives des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Formateurs d'adultes en formation continue, formateurs des services internes de formation des entreprises et toute personne, intéressés pour enseigner la prévention des risques professionnels ainsi que les gestes de premiers secours, afin de pouvoir délivrer l'unité d'enseignement Sauveteur Secouriste du Travail.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Être titulaire du certificat SST ou APS **en cours de validité**, délivré par une entité habilitée.
- Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de bases en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre une photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).
- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.
- Aptitude physique pour réaliser les divers gestes de secours.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail.
- **Matériels de premier secours et secouristes** : Articles R4224-14 à 16 du code du travail.
- **SST** : Document de référence et FAQ SST de l'INRS.



DURÉE DE L'ACTION

- 56 heures en présentiel (8 jours), réparties sur 2 semaines non consécutives.
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 70 à 80% du temps de la formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Certificat de Formateur SST valable 36 mois.
- La prolongation de ce certificat est conditionnée par le suivi d'un stage de MAC Formateur SST tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 5 minimum à 10 maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise (Domaine de Compétence 1).
 - > Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST (Domaine de Compétence 2).
 - > Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST (Domaine de compétence 3).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Point d'eau courante accessible à proximité.
- Formateur en prévention des risques professionnels titulaire de l'attestation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels ».
- Formateurs titulaires du certificat « Formateur de Formateurs SST » en cours de validité.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Outils pédagogiques et matériel de simulation et d'apprentissage.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateur de Formateurs SST certifié par l'INRS.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation et consigne les résultats sur une fiche d'évaluation formative standardisée.

- En vue de l'obtention du certificat de Formateur SST, deux épreuves certificatives sont organisées, durant la formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'apprenant a suivi l'ensemble de la formation et que l'ensemble des 3 Domaines de Compétences sont acquis selon les critères de la grille de certification.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un certificat Formateur SST (modèle national) est édité au nom du titulaire via l'outil de gestion national FORPREV et lui est envoyé.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :**

- > Domaine de compétence 1 : Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise.
 - Justifier la formation SST pour une entreprise.
 - Répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités.
- > Domaine de compétence 2 : Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST.
 - S'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours.
 - Justifier la mise en place d'actions de prévention.
- > Domaine de compétence 3 : Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST.
 - Concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST.
 - Animer une action de formation.
 - Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation.
 - S'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST.

- Epreuves certificatives des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Formateurs d'adultes en formation continue, formateurs des services internes de formation des entreprises et toute personne, détenteur du certificat de Formateur de Sauveteur Secouriste du Travail, souhaitant maintenir et actualiser leurs compétences pour enseigner la prévention des risques professionnels ainsi que les gestes de premiers secours, afin de pouvoir continuer à délivrer l'unité d'enseignement Sauveteur Secouriste du Travail.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Être titulaire du certificat de « **Formateur SST** » délivré par une entité habilitée. Il n'est pas nécessaire que ce dernier soit en cours de validité.
- Aptitude physique pour réaliser les divers gestes de secours.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail.
- Matériels de premier secours et secouristes** : Articles R4224-14 à 16 du code du travail.
- SST** : Document de référence et FAQ SST de l'INRS.



DURÉE DE L'ACTION

- 21 heures en présentiel (3 jours).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60% du temps de la formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Certificat de Formateur SST valable 36 mois.
- La prolongation de ce certificat est conditionnée par le suivi d'un stage de MAC Formateur SST tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 5 minimum à 10 maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Maintenir ses compétences de Formateur SST
 - > Tenir compte des mises à jour réglementaires et techniques
 - > Appliquer de nouvelles techniques d'animation (Outils et Méthodes Pédagogiques)

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Point d'eau courante accessible à proximité.
- Formateur en prévention des risques professionnels titulaire de l'attestation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels ».
- Formateurs titulaires du certificat « Formateur de Formateurs SST » en cours de validité.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Outils pédagogiques et matériel de simulation et d'apprentissage.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateur de Formateurs SST certifié par l'INRS.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation et consigne les résultats sur une fiche d'évaluation formative standardisée.
- En vue de l'obtention du certificat de Formateur SST, deux épreuves certificatives sont organisées, durant la formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'apprenant a suivi l'ensemble de la formation et que l'ensemble des 3 Domaines de Compétences sont acquis selon les critères de la grille de certification.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un certificat Formateur SST (modèle national) est édité au nom du titulaire via l'outil de gestion national FORPREV et lui est envoyé.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) et **pratiques** (savoir-faire) :
 - Pour chacune des parties de la formation MAC Formateur SST, un retour d'expérience est tout d'abord pris en compte afin de déterminer les éléments clés qui seront abordés dans les différentes compétences visées.
 - Pour chacune des compétences visées suivantes, une veille technique, pédagogique voir réglementaire sera réalisée afin de maintenir et mettre à jour les compétences des Formateurs SST.

• Les compétences visées en questions sont :

- > Domaine de compétence 1 : Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise.
 - Répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités.
- > Domaine de compétence 2 : Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST.
 - S'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours.
 - Justifier la mise en place d'actions de prévention.
- > Domaine de compétence 3 : Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST.
 - Concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST.
 - Animer une action de formation.
 - Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation.

- Epreuves certificatives des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Formateurs d'adultes en formation continue et formateurs des services internes de formation des entreprises, devant enseigner la réglementation et les gestes et postures de manutention manuelle à adopter pour réduire les risques dorsolombaires, à des travailleurs exposés à des risques liés au port de charges ou exerçant leur activité dans des conditions ergonomiques défavorables.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Avoir les connaissances et savoir-faire à la manutention manuelle de charges en sécurité.
- Aptitude physique aux manutentions envisagées.
- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail.
- **Manutention manuelle** : Articles R4541-1 à 11 et R4141-15 du code du travail.



DURÉE DE L'ACTION

- 21 heures (3 jours).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30 à 40% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 4 apprenants maximum.
- Il est possible de réaliser cette formation avec plus d'apprenants, cependant il faudrait rajouter du temps de formation. L'idéal serait de rajouter 1 journée (07h00) pour 7 stagiaires et 2 journées (14h00) jusqu'à 10.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Maîtriser les principes de sécurité à mettre en œuvre et les techniques de manutention correctes.
 - > Animer les formations théoriques et pratiques correspondantes à l'aide d'un support pédagogique créé durant la formation.
 - > Evaluer les capacités des apprenants à l'aide d'une fiche d'évaluation standardisée, créée durant la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Point d'eau courante accessible à proximité.
- Formateur en prévention des risques professionnels titulaire de l'attestation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels ».
- Formateur titulaire d'un certificat de « Formateur de Formateurs » en cours de validité.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Postes de travail.
- Charges à manutentionner.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateur de Formateurs.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- En début de formation le formateur réalise une évaluation diagnostique des prérequis à l'aide d'un questionnaire écrit et de mise en situation de manutentions manuelles.
- Le formateur évalue l'avancement des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaire oral et de mise en situation tout au long de la formation en réalisant des évaluations formatives.
- En fin de formation le formateur évalue la somme des acquis des apprenants à l'aide d'une évaluation sommative découpée en 3 épreuves :
 - > Une animation d'une partie de la formation théorique.
 - > Une animation d'une partie de la formation pratique.
 - > Une mise en situation d'évaluation des savoirs et savoir-faire d'un travailleur.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :**
 - > Objectif 1 : Être capable d'animer la partie théorique d'une action de formation.
 - Être capable de concevoir un support pédagogique.
 - Être capable d'utiliser les outils pédagogiques.
 - Être capable de maîtriser les principes de l'andragogie.
 - > Objectif 2 : Être capable d'animer la partie pratique d'une action de formation.
 - Être capable de faire des démonstrations.
 - Être capable d'enseigner des savoir-faire.
 - > Objectif 3 : Être capable d'évaluer les compétences d'un apprenant.
 - Être capable de créer des évaluations de connaissances et savoir-faire.
 - Être capable de réaliser une évaluation des connaissances et savoir-faire.
- Evaluations sommatives des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Formateurs d'adultes en formation continue et formateurs des services internes de formation des entreprises, devant enseigner le contexte réglementaire et les règles de sécurité des travaux temporaires en hauteur et du montage / démontage / modification / vérifications des échafaudages roulants, à des travailleurs exposés à des risques liés aux chutes de hauteur ainsi qu'aux interventions exécutées avec des échafaudages roulants.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Avoir les connaissances du contexte réglementaire des travaux en hauteur et des échafaudages et les savoir-faire des règles de montage / démontage / modification en sécurité.
- Aptitude physique aux manutentions envisagées.
- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail.
- Travaux temporaires en hauteur** : Articles R4323-58 à 90 du code du travail et décret du 1er septembre 2004.
- Echafaudages** : Articles R4323-69 à 80 du code du travail et arrêté du 21 décembre 2004.



DURÉE DE L'ACTION

- 21 heures (3 jours).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30 à 40% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 2 minimum et 4 maximum.
- Il est possible de réaliser cette formation avec plus d'apprenants, cependant il faudrait rajouter du temps de formation. L'idéal serait de rajouter 1 journée (07h00) pour 7 stagiaires et 2 journées (14h00) jusqu'à 10.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Maîtriser les principes de prévention des risques de chute de hauteur à mettre en œuvre et les techniques de montage / démontage en sécurité des échafaudages.
 - > Animer les formations théoriques et pratiques correspondantes à l'aide d'un support pédagogique créé durant la formation.
 - > Evaluer les capacités des apprenants à l'aide d'une fiche d'évaluation standardisée, créée durant la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Point d'eau courante accessible à proximité.
- Formateur en prévention des risques professionnels titulaire de l'attestation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels ».
- Formateur titulaire d'un certificat de « Formateur de Formateurs » en cours de validité.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Formateur de Formateurs.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :
- Echafaudage roulant répondant à la norme **NF EN 1004**, conçu pour le Montage/Démontage en Sécurité – MDS (un Equipement de Protection Individuelle – EPI – contre les chutes **n'est pas nécessaire**) ou un échafaudage sur base roulante non-MDS (un EPI contre les chutes est obligatoire).
- **Notice** de montage de l'échafaudage roulant ou plan de montage.
- Chaque apprenant doit se munir de ses EPI fournis par son employeur, à minima pour cette formation : casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, harnais avec système de retenue **si l'échafaudage n'est pas MDS**.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- En début de formation le formateur réalise une évaluation diagnostique des prérequis à l'aide d'un questionnaire écrit et de mise en situation de montage / démontage et vérifications d'un échafaudage roulant.
- Le formateur évalue l'avancement des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation en réalisant des évaluations formatives.
 - > En fin de formation le formateur évalue la somme des acquis des apprenants à l'aide d'une évaluation sommative découpée en 3 épreuves :
 - > Une animation d'une partie de la formation théorique. Une animation d'une partie de la formation pratique.
 - > Une mise en situation d'évaluation des savoirs et savoir-faire d'un travailleur.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :
- Objectif 1 : Être capable d'animer la partie théorique d'une action de formation.
 - Être capable de concevoir un support pédagogique.
 - Être capable d'utiliser les outils pédagogiques.
 - Être capable de maîtriser les principes de l'andragogie.
- Objectif 2 : Être capable d'animer la partie pratique d'une action de formation.
 - Être capable de faire des démonstrations.
 - Être capable d'enseigner des savoir-faire.
- Objectif 3 : Être capable d'évaluer les compétences d'un apprenant.
 - Être capable de créer des évaluations de connaissances et savoir-faire.
 - Être capable de réaliser une évaluation des connaissances et savoir-faire.
- Evaluations sommatives des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.